



**A la sécurité du pays portent le souci!**

**Payez votre abonnement, respectivement prolongez, maintenant.**

AZB / P.P. 3001 Bern

# L'IDEE

Jeunes UDC Romands      www.zeitungidee.ch      2/2017      Abo Fr. 35.-

## EDITORIAL



# L'UDC en Romandie, entre perte de vitesse, réformes et potentiel



Par Niels Rosselet-Christ  
Secrétaire politique UDC du canton de Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de «l'IDEE» Romandie

Cette année est un peu étrange pour l'UDC Romande. Après un succès historique aux élections fédérales puis de francs succès lors des élections communales dans plusieurs cantons francophones, les élections cantonales mettent en

valeur un certain essoufflement... Si l'UDC Valais a tout de même fait progresser sa députation de 2 sièges au Grand Conseil, elle a perdu son siège au Conseil d'Etat et, dans le même temps, l'un des hommes forts de l'UDC en Romandie en la personne de Monsieur Oskar Freysinger. Plus récemment, c'est l'UDC Neuchâtel qui a considérablement perdu de la force, perdant 11 sièges sur les 20 qu'elle occupait jusqu'ici au Grand Conseil et ne parvenant pas à reprendre le siège au Conseil d'Etat gagné par Yvan Perrin 4 ans plus tôt. De surcroît, le parti neuchâtelois fait face à une tourmente, par la démission de son président et la défection d'un de ses membres fraîchement élu député et ex-candidat au Conseil d'Etat

Xavier Challandes, qui s'affiche ouvertement comme partisans de forces politiques plus écologiques et... plus à gauche.

Très bientôt, ce sera au canton de Vaud de réélire ses membres au législatif et à l'exécutif. Pouvons-nous tabler sur une progression ? L'actualité place l'UDC en position de force, car ce que notre parti a toujours dénoncé comme dérives depuis 20 ou 30 ans sans être écouté a pour conséquence un marasme sociétairé conséquent qui se fait aujourd'hui ressentir : chômage en hausse, précarité croissante, insécurité toujours plus répandue, immigration incontrôlée, etc. L'UDC a toujours tenu sa ligne et si les membres qui la composent et qui se battent pour elle s'affairent efficacement, elle ne pourra que progresser et se donner par conséquent plus de chance de pouvoir contribuer à remettre notre pays sur le chemin de la sécurité, de l'indépendance et de la prospérité. Tout ne dépend que des membres et de leur implication. Les faiblesses que l'UDC a connu ces dernières années, surtout en Romandie, ne sont que le fruit de luttes intestines internes, de jeux d'opportunisme ou d'influence mais en aucun cas un problème idéologique ou identitaire. Il est grand temps de prendre conscience qu'être idéologiquement juste ne suffit pas pour gagner et que ce n'est qu'en resserrant les rangs et en unissant nos voix que nous pourrons continuer notre progression, dans l'intérêt de la Romandie, de la Suisse, de nos traditions et de nos valeurs.

Pour cette prochaine échéance, bonne chance à l'UDC Vaud !

**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux

**Unis pour vous**

**Le deuxième tour Conseil d'Etat**  
**21 mai 2017**

Philippe Leuba    Jacques Nicolet    Jacqueline de Quattro    Pascal Broulis

# Un compte d'épargne pour les soins: l'idée mérite d'être examinée

Service d'information du Centre Patronal, 25.1.2017

**L'actuel système de financement des soins et de l'assistance apportés aux personnes âgées touche à ses limites. Une récente intervention parlementaire propose que ces dépenses soient à l'avenir prises en charge par une épargne obligatoire. L'idée mérite d'être discutée sérieusement: pourrait-on remplacer le système actuel, complexe et opaque, par un autre qui serait basé sur une plus grande liberté de choix et sur davantage de responsabilité individuelle?**

## La situation actuelle n'est pas satisfaisante

Commençons par une bonne nouvelle: l'assistance et les soins destinés aux personnes âgées seront certainement bien meilleurs dans quelques décennies. Le progrès est déjà perceptible aujourd'hui, où l'on ne parle plus d'asiles de vieux mais de résidences pour seniors... Mais l'amélioration qualitative de l'ensemble de ces services – soins, assistance, animation – a aussi un prix. Le Conseil fédéral, dans son rapport sur les perspectives des soins de longue durée, estime que les dépenses publiques liées à ce domaine, de 7 milliards de francs aujourd'hui, vont quasiment doubler d'ici 2030 et pourraient atteindre 17 milliards en 2040. Ces prévisions se basent notamment sur l'évolution démographique.

La question se pose de savoir qui va assumer ces coûts supplémentaires. Actuellement, la participation des caisses-maladie et des patients est fixée à un niveau relativement modeste, tandis que celle des cantons et des communes augmente constamment. Le constat est encore plus marqué si l'on considère l'effort demandé aux personnes actives et aux contribuables pour aider les retraités à assumer des coûts non liés à des soins médicaux; pour les retraités démunis, ces coûts sont pris en charge par les prestations complémentaires de l'AVS/AI (PC AVS), dont les dépenses ont augmenté de 2 milliards de francs au cours des dix dernières années et atteignent désormais presque 5 milliards. Aujourd'hui, la moitié des personnes vivant en home a besoin d'une aide des PC AVS.

Dans ces conditions, il est légitime d'envisager des solutions radicalement différentes. Le système actuel, trop complexe, doit être simplifié. La répartition des coûts entre diverses catégories artificielles – soins, assistance, aide ménagère, hôtellerie – mobilise inutilement d'importantes ressources et ne contribue qu'à disperser la charge financière sur un grand nombre de payeurs (Confédération, cantons, communes, mais aussi caisses-maladie, patients et PC AVS). Cette dispersion induit des charges administratives mais n'apporte aucune valeur ajoutée; au contraire, elle accroît l'opacité du système ainsi que les incitations négatives.

## Une approche intéressante

Une «assurance-soins» existe aujourd'hui de facto dans la mesure où les PC AVS garantissent à tous les citoyens la prise en charge complète des coûts d'un séjour en home – tandis qu'en cas de maintien à domicile, la participation au loyer est limitée à 1100 francs par mois. Le problème est que les PC AVS ont de la difficulté à faire face à des coûts croissants. Pour répondre à cela, le Parlement n'envisage actuellement que des pseudo-solutions, en particulier une interdiction pour les assurés de retirer leur capital de prévoyance lorsqu'ils entreprennent une activité indépendante. Une telle interdiction ne permettrait que des économies minimales tout en décourageant absurdement la création d'entreprises et d'emplois.

Avenir Suisse a récemment développé une approche visant à instaurer une épargne obligatoire pour l'assistance et les soins liés à l'âge. Chaque personne serait astreinte, à partir d'un certain âge (par exemple 55 ans), à verser chaque mois un certain montant sur un compte d'épargne (200 francs mensuels permettraient d'accumuler près de 100'000 francs jusqu'à la fin de la vie) afin de pouvoir financer les soins dont elle aura besoin. Au moment du décès, la part non utilisée de cette épargne reviendrait aux héritiers – qui y trouveraient cas échéant une forme de reconnaissance

pour leur soutien. Il s'agirait surtout d'une incitation à épargner, incitation qui manque totalement dans le système actuel. Les PC AVS pourraient être utilisées de manière plus ciblée – et dans une ampleur moindre – pour aider les personnes n'ayant pas la possibilité d'épargner ou dont le capital est insuffisant.

Les personnes âgées gagneraient en liberté de choix, en définissant et organisant elles-mêmes les services dont elles ont besoin – soins par les proches, soins à domicile, logements protégés ou séjour en home. Surtout, le principal avantage d'un tel système résiderait dans une plus grande transparence. Aujourd'hui, les citoyens se plaignent de la hausse des primes d'assurance-maladie et les pouvoirs publics déplorent des dépenses de santé toujours plus lourdes, y compris pour les PC AVS. Alors pourquoi accepter que la dispersion des coûts et les financements croisés renchérisse inutilement le système? Avec un seul payeur pour l'ensemble des prestations, on éclaircirait cette jungle et on économiserait le temps passé à établir des factures, des comptes, des contrôles et des recouvrements de créances.

## La discussion est ouverte

Après plusieurs tentatives des politiciens de gauche pour créer une nouvelle assurance publique des soins (qui deviendrait une machine centralisée et anonyme de redistribution de l'argent des contribuables), on voit enfin arriver une proposition digne d'être étudiée. La motion 16.4086 «Compte d'épargne pour les soins – baisse des primes d'assurance-maladie et allègement des charges pesant sur le personnel soignant», déposée par des conseillers aux Etats PLR, PDC et UDC, propose une piste nettement plus intéressante que le projet de révision des PC AVS actuellement envisagé par les Chambres. Elle éviterait notamment de restreindre le droit des assurés à toucher leur capital de prévoyance.

Beaucoup de questions restent encore ouvertes quant à la mise en oeuvre d'une telle épargne-soins obligatoire. C'est précisément le défi lancé aux parlementaires: réfléchir sérieusement au meilleur moyen de faire face aux coûts croissants de la prise en charge de notre société vieillissante.

*Nous avons constaté que le journal L'IDEE dans son édition 1/2017, a repris trois éditions du Service d'information hebdomadaire du Centre Patronal, accompagnées de notre logo et des photos des auteurs (l'une datant d'il y a plus de dix ans, les deux autres téléchargées en médiocre résolution sur notre site internet).*

*Les conditions dans lesquelles ces textes ont été repris ne sont pas conformes aux règles en vigueur. Le nombre de textes utilisé, l'absence de mention de la source exacte (Service d'information du Centre Patronal, avec la date), ainsi que l'utilisation de notre logo et des photographies des auteurs a pu donner l'impression qu'il existait un lien particulier entre le Centre Patronal et le journal L'IDEE, ce qui n'est absolument pas le cas. Les textes en question sont certes destinés à de multiples destinataires, y compris à la presse, mais ils n'ont pas pour vocation de remplir une partie substantielle de telle ou telle publication. En outre, l'utilisation du logo du Centre Patronal doit faire l'objet d'une autorisation, de même que l'utilisation des photos de ses collaborateurs. En l'occurrence, aucune autorisation n'a été demandée ni au Centre Patronal ni aux collaborateurs concernés.*

*Le Centre Patronal est une entreprise privée au service des entreprises et des associations professionnelles. A ce titre, il participe activement au débat politique, mais reste totalement indépendant de toute autre organisation et de tout parti politique.*

# Grosse dégringolade de l'UDC aux élections cantonales : retour et suite, chronique d'un échec aux proportions inattendues



Par Niels Rosselet-Christ  
Secrétaire politique UDC du canton de Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de «l'IDEE» Romandie

Mais que s'est-il passé à Neuchâtel ? Dimanche 2 avril, de 20 sièges, la députation UDC neuchâteloise passe... à 9 sièges ! Et encore, avec la défection de Xavier Challandes, nous ramenons ce chiffre à 8.

Le quorum (10%) n'a pas été atteint dans le district de Neuchâtel, malgré une liste qualitative. Le quorum dans le district de Boudry a été atteint in extremis et le Val-de-Travers, pourtant fief de l'UDC neuchâteloise, a perdu 1 siège, ramenant sa députation UDC de 3 à 2.

Nos thèmes ne sont-ils plus porteurs ? Avec une campagne axée sur la problématique de l'emploi et des frontaliers, certainement pas. Alors quel est le problème ?

## De mon analyse personnelle, je penche pour plusieurs pistes :

Tout d'abord un problème de communication, interne et externe ; en effet, nos slogans étaient peut-être trop simples. Si pour nous le message était clair, est-ce que « les nôtres d'abord ! » n'était pas un peu trop « racoleur » ou trop « vague » pour être compris dans le fond par la population ? A l'interne, l'organisation était mitigée ; un président (Yvan Perrin) qui ne communiquait pas suffisamment, un comité de campagne (présidé par le candidat au Conseil d'Etat Stephan Moser) qui a posé les jalons de la campagne et assuré la coordination malgré un certain retard mais qui, durant tout le mois de mars, ne s'est pas montré ni n'a communiqué, etc. autant d'éléments qui n'ont pas joué à la faveur de notre parti.

Ensuite, le manque d'unité des troupes ; les sections ont mené un combat électoral (parfois bon, parfois moins bon) mais livrées à elles-mêmes, elles n'ont pas profité de la synergie cantonale (absente de cette campagne) que nous aurions pu attendre. Face au manque de campagne globale, les campagnes individuelles de certains (au Grand Conseil comme au Conseil d'Etat) ont pris le pas ; ce sont ainsi des personnes, plus que le parti, qui se sont démarquées.

Enfin, l'abstentionnisme a également un rôle à jouer, vu les taux de participation extrêmement faibles pour ces élections (moins de 35% !). Même dans des communes comme Val-de-Travers, la mobilisation n'était pas de mise (29% !). Ce désintérêt de la population neuchâteloise pour ses autorités politiques est grave. Mais à quoi faut-il l'imputer ? La désresponsabilisation et l'individualisation de la société ? Un peu. La désillusion face à un conglomérat politique qui s'obstine à faire n'importe quoi et qui plonge le canton dans un marasme toujours plus grand ? Certainement. Ce que j'appelle le « cartel PS - PLR » s'est jusqu'ici entêté à s'entendre sur une gestion globale des affaires courantes qui a conduit à une hégémonie malsaine, pesant sur les intérêts cantonaux et creusant encore et toujours plus le gouffre financier dont souffre Neuchâtel ; aucune volonté de mener des réformes de fonds ou de diminuer les dépenses de l'Etat (malgré les appels, en vain, des précédentes députations UDC), notre canton souffre d'un immobilisme idéologique et s'emprisonne dans un mode de vie qu'il n'a de toute évidence plus les moyens de financer.

## Quel avenir pour Neuchâtel ? Difficile à dire.

Aujourd'hui, c'est avant tout à l'UDC Neuchâteloise de se reconstruire. Car mise à mal par ces élections, résultat de plusieurs années d'enlèvement, l'UDC n'est pas morte mais a réellement besoin de se réformer dans ses fondements. Avec le départ d'Yvan Perrin, la défection de Xavier Challandes et un échec électoral fort à encaisser, les défis sont nombreux.

Qui reprendra le flambeau ? Quelle sera la ligne adoptée par l'UDC neuchâteloise ces prochaines semaines, puis ces prochains mois ? Beaucoup de questions auxquelles l'actuel comité s'attèle depuis plusieurs semaines déjà.

Ce qui, à mon sens, est essentiel, face à un manque évident de forces vives dans la section, c'est de s'affranchir de ce qui nous freine, de fédérer les éléments actifs, dévoués et fiables et de non pas se diviser mais d'œuvrer ensemble pour l'avenir du parti.

Je suis confiant pour l'avenir de notre section et bien que soucieux de la bonne marche du parti, me réjouis déjà de découvrir le nouveau visage de l'UDC Neuchâtel.

## Yvan Perrin démissionne



Après la débâcle du dimanche 2 avril et quelques jours de réflexions silencieuses, Monsieur Yvan Perrin, président de l'UDC du canton de Neuchâtel, présente sa démission.

Ne faisant plus l'unanimité au sein du parti et sentant la nécessité de laisser la place à un renouveau, Monsieur Perrin fait le choix dur mais sage d'un retrait.

Reconnaissant auprès des membres du parti de lui avoir laissé sa chance, il quitte ses fonctions avec une note d'optimisme : « le parti avait bien progressé pendant les communales ». Malgré une déception marquée sur le résultat de dimanche, Yvan reste confiant : « les personnes passent, le parti reste. » ; il reste convaincu que le parti saura retrouver un cap.

L'UDC Neuchâteloise prend acte de la décision de Monsieur Perrin et confirme son optimisme, déclarant être déjà « en train de préparer l'avenir ». La section cantonale de l'UDC remercie infiniment Monsieur Perrin pour ses très nombreuses années de service au sein de l'UDC et pour tout ce qu'il a apporté pour le canton.

A un niveau plus personnel, Yvan Perrin a été pour moi un symbole fort, un modèle pendant de nombreuses années et je lui dois mon engagement politique.

Yvan, si tu lis ce journal, sache que je te remercie beaucoup pour la confiance que tu as su insuffler, à moi comme à tant d'autres.

C'est une page qui se tourne mais pour écrire le nouveau chapitre d'une grande histoire.



# Halte à la mise sous tutelle de la population

Service d'information du Centre Patronal, 15.3.2017

**Sous prétexte de prévention et de protection de la santé, on assiste, au sein de la Confédération et dans certains cantons, à un activisme visant à interdire la publicité pour l'alcool, à bannir des écoles les sodas et les branches de chocolat, à taxer le sucre ou à renchérir les boissons sucrées. Ces propositions, à défaut de démontrer leur efficacité, montrent surtout l'image que leurs auteurs se font de la population.**

## La contrainte légale plutôt que la responsabilité individuelle

Un communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique publié en décembre 2016 l'a opportunément rappelé: la stratégie fédérale de lutte contre les addictions «est fondée sur le principe selon lequel les individus sont responsables de leur mode de vie et de leur comportement». Pourtant, en totale contradiction avec ce sain principe, on voit actuellement fleurir de multiples propositions, fédérales ou cantonales, qui font très peu de cas de la responsabilité individuelle.

Ainsi, la conseillère nationale genevoise Laurence Fehlmann Rielle a déposé, il y a trois mois, un postulat demandant au Conseil fédéral de faire des propositions «destinées à restreindre la promotion pour les boissons alcooliques». Le Grand conseil neuchâtelois, quant à lui, vient d'approuver une initiative cantonale réclamant une taxe fédérale sur les aliments sucrés. Dans le canton de Fribourg, des députés socialistes demandent d'interdire ou de limiter la vente de boissons sucrées et de barres chocolatées dans les automates et les restaurants des cycles d'orientation. Tout récemment, le ministre vaudois de la santé publique a proposé de financer une assurance-dentaire étatique en introduisant une taxe cantonale de 30 centimes par litre sur la vente de boissons sucrées.

Au-delà des débats de fond que devraient soulever de telles propositions – constitutionnalité, lien de causalité, proportionnalité par rapport au nombre de personnes touchées –, la question se pose de savoir si ces mesures permettraient réellement d'atteindre les objectifs visés. On peut sérieusement en douter.

## Des taxes incitatives sans effet?

En 2014, la Commission européenne a publié une étude sur l'efficacité des taxes incitatives frappant certains aliments et boissons dans plusieurs Etats membres de l'UE. De telles taxes ont pour but de réduire la consommation de produits gras, ou sucrés, ou salés. Néanmoins, la Commission européenne constate que ces taxes ne contribuent pas à une amélioration générale de la santé publique.

En effet, on sait que ce genre de taxe pousse les consommateurs à remplacer les produits surtaxés par des produits de substitution non taxés et donc moins chers – mais dont la qualité laisse parfois à désirer. Par ailleurs, les consommateurs réagissent en multipliant les achats transfrontaliers; ce phénomène est bien connu en Suisse, d'un canton à l'autre ou avec les pays voisins. Résultat: la diminution escomptée de graisse, de sucre ou de sel ne se vérifie pas parce que le consommateur conserve la liberté de se fournir sur d'autres marchés.

En revanche, les conséquences économiques sont lourdes pour les branches concernées, qui perdent en compétitivité. Outre des prix de vente plus élevés, il faut généralement compter avec des tracasseries administratives supplémentaires, avec les conséquences financières que cela suppose et la fragilisation des postes de travail qui peut en découler.

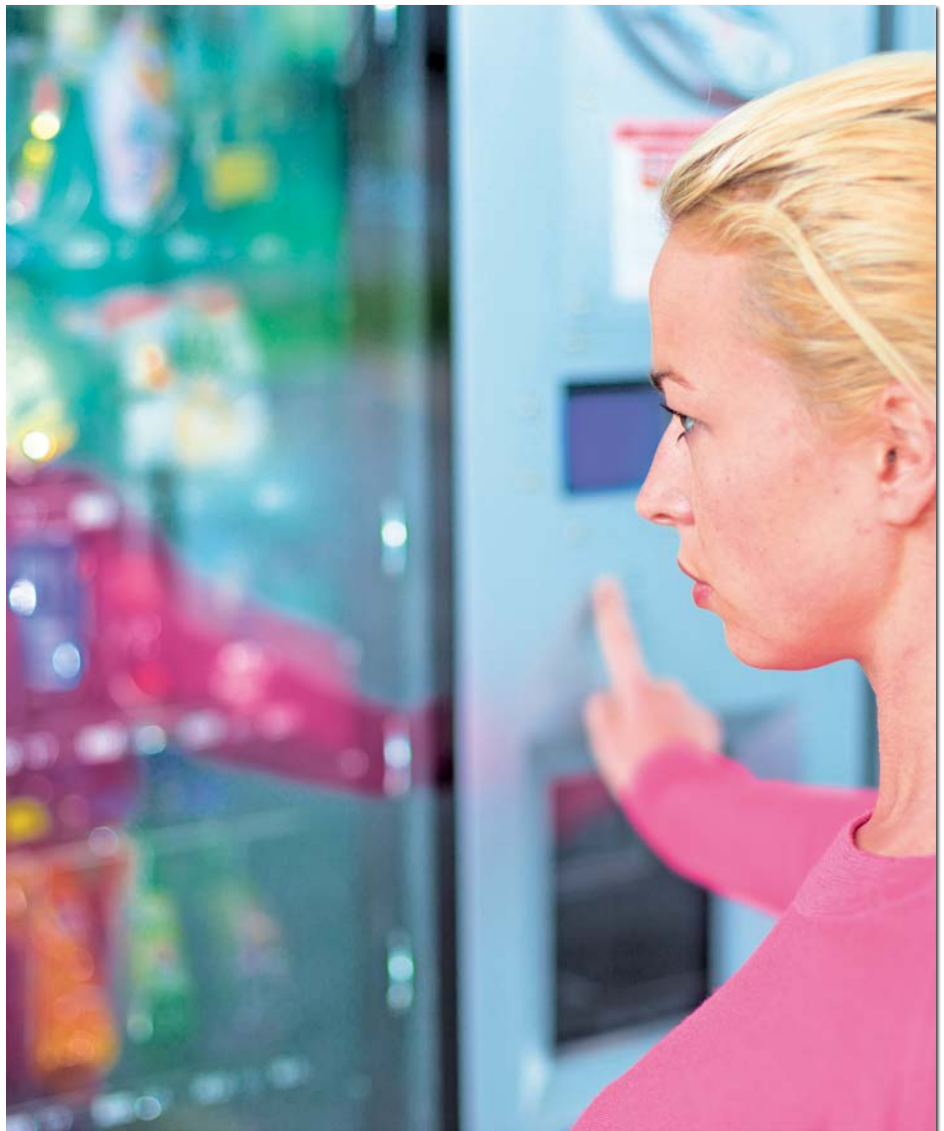
## Une économie responsable

Depuis des années, l'économie a clairement montré qu'elle prenait au sérieux la santé publique en général et celle de ses clients en particulier. En matière de communication et de publicité, il existe, au-delà du cadre légal, des systèmes éprouvés d'autorégulation, nationaux et internationaux, que les acteurs économiques s'imposent avec conviction.

Concrètement, le secteur alimentaire et des boissons examine ses produits et améliore ses recettes à intervalles réguliers, afin de les adapter à l'évolution des connaissances en matière d'alimentation et de santé. Au cours de ces dernières années, les emballages ont été redimensionnés. Dans le commerce de détail et dans les points de vente fréquentés par un public jeune, on veille à proposer une offre variée et équilibrée.

## Au consommateur de choisir

Finalement, il appartient au consommateur de choisir, en toute liberté et en toute conscience, les produits qu'il veut acheter. Une prévention efficace et durable ne peut réussir que si elle s'appuie sur la persuasion et la responsabilité individuelle, et non sur des contraintes étatiques. A défaut, les bonnes intentions disparaissent en même temps que la pression artificielle retombe. Hélas, l'illusion de croire qu'on peut «rééduquer» toute la population avec des lois et des restrictions de plus en plus sévères reste encore bien ancrée dans les administrations cantonales et fédérales et dans le lobby de la prévention. Cette illusion s'oppose pourtant à la sagesse populaire selon laquelle «on ne peut pas faire boire un cheval qui n'a pas soif», y compris pour faire de la prévention.



# Un Non bernois pondéré à la nouvelle loi sur l'énergie

La co-présidence d'un comité bernois largement soutenu a présenté aujourd'hui aux médias ses arguments contre la nouvelle loi sur l'énergie. Ce que l'électorat bernois a rejeté à la dernière législature devrait être maintenant introduit par le biais de la Confédération. Les entreprises bernoises, les spécialistes de l'énergie et les juristes ne peuvent qu'exprimer leur perplexité vis-à-vis de cette nouvelle loi. Ils sont pour une politique pondérée de l'énergie et rejettent donc des promesses irréalistes avec à la clé, de nouvelles prescriptions et de nouvelles taxes sur l'énergie.

Il y a six ans exactement, l'électorat bernois disait Non à une loi cantonale sur l'énergie avec prescriptions réglementaires et coûts plus élevés pour tout le monde. Un comité bernois interpartis des milieux économiques et politiques vient de se constituer pour confirmer ce Non, car dans les coulisses, les mesures rejetées il y a six ans devraient être introduites par le biais d'une loi fédérale.

Avec sa co-présidence, composée du conseiller national Manfred Bühler, des députés Gerhard Fischer, Meiringen et Johann Ulrich Grädel, Huttwil ainsi que de la présidente de GastroBern Eveline Neeracher et du président de Swissmechanic Bern Daniel Arn, le comité couvre un large spectre de la politique et de l'économie jusqu'à l'agriculture et, géographiquement, du Jura en passant par l'agglomération bernoise jusqu'à l'Oberland bernois.

Le conseiller national et avocat Manfred Bühler parle en connaissance de cause ; il sait qu'il serait presque impossible d'agrandir ou de construire de nouvelles centrales hydrauliques, éoliennes et de production de biogaz à cause de recours qui afflueraient de tous les côtés, en particulier des milieux « Verts ». Rien que pour cette raison, la vision énergétique est irréaliste. Le député et politicien spécialisé en énergie Gerhard Fischer est en mesure avec son propre immeuble de démontrer que cette nouvelle loi est néfaste sur le point coût/efficacité. Le député Ulrich Grädel, agriculteur et entrepreneur, est dubitatif quand l'argent doit être pris aux uns pour être redistribué aux autres. L'expérience montre qu'une grande part de cet argent est



utilisée pour des tâches administratives. Eveline Neeracher, présidente de GastroBern, ne voit là que des coûts supplémentaires pour une gastronomie déjà bien mal en point. Les coûts ne peuvent être répercutés sur la clientèle en raison de la sensibilité des prix sur le marché. Bien des exploitations déjà fragilisées seraient encore moins rentables qu'aujourd'hui. Peter Arn, président de Swissmechanic, est exaspéré par le fait qu'une fois de plus, ce serait les PME qui supporteraient une augmentation du prix de l'énergie. Pour la co-présidence et les membres du comité bernois interpartis, il est clair qu'il faut exercer une politique énergétique pondérée et donc voter NON à cette loi irréaliste avec de nouvelles prescriptions réglementaires et une augmentation des coûts.





## L'immigration de masse incontrôlée se poursuit au détriment de la qualité de la vie

L'Office fédéral de la statistique a publié la statistique des étrangers 2016. Qui s'en étonnera? L'immigration a continué de progresser l'an passé, nonobstant les déclarations inverses du département Sommaruga. La population de la Suisse s'est accrue en 2016 de 90'600 personnes au total.

Le 26 janvier 2017, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a écrit textuellement ce qui suit dans un communiqué de presse: „Pour la troisième année consécutive, l'immigration étrangère en Suisse est à la baisse. L'année passée, le solde migratoire était de 60'262 personnes, soit 15 % de moins qu'en 2015.“

### La réalité est différente

L'Office fédéral de la statistique (OFS) chiffre en revanche le solde migratoire de 2016 à 81'600 personnes. La différence est simple à expliquer: l'OFS fait un compte correct en incluant les personnes du secteur de l'asile qui séjournent depuis plus d'une année en Suisse. Le SEM, lui, exclut tout simplement ces personnes comme s'il ne s'agissait pas d'étranger. Une preuve de plus que le département Sommaruga prend les citoyens pour des imbéciles.

### Croissance de la population égale immigration

Dans la statistique de l'excédent de naissances (différence entre les naissances et les décès), à peine 2800 sur le total de 21'000 sont à mettre sur le compte des Suissesses et des Suisses. En prenant également en considération le solde migratoire négatif des Suisses, on constate que la croissance démographique de 90'600 personnes enregistrée l'an passé provient ex-

clusivement de l'immigration. Les 39'200 Suisses supplémentaires sont quasiment tous des naturalisés.

Nous vivons tous les jours les conséquences de cette immigration de masse: stress dû à la promiscuité, bouchons, hôpitaux et classes d'école bondés, explosion des charges de l'assurance-maladie et de l'aide sociale et de plus en plus de Suisses de plus de 50 ans au chômage.

Il est grand temps de démasquer le mensonge de la nécessité économique d'une immigration aussi exorbitante alors que la qualité de la vie ne cesse de baisser. La politique confuse et irresponsable menée dans le domaine de l'asile et des étrangers nuit à la Suisse. L'immigration provenant principalement de la „libre circulation des personnes“ avec l'UE, cet accord nuisible doit être adapté ou résilié. L'UDC y travaille et elle présentera ses propositions cet été.



Bild: zvg



**NON** à l'adhésion insidieuse de la Suisse à l'Union Européenne !

Rejoignez-nous !

[www.asin.ch](http://www.asin.ch)



## LA REDACTION

### EDITEURS :

- Union Centre Jeunes UDC Suisse

### REDACTEUR EN CHEF :

- Niels Rosselet-Christ (NE) [nfrc@hotmail.ch](mailto:nfrc@hotmail.ch)

### REDACTEURS EN CHEF

#### ADJOINTS :

- Valentin Christe (VD)

### REDACTEURS (-TRICES)

#### PERMANENT(E)S:

- Yohan Ziehli (VD)
- Samuel Jäggi (GE)
- Jérémie Lobsiger (JU)
- Anthony Marchand (FR)

### MENTIONS LÉGALES

**Directeur de la publication/ Rédacteur en chef:** Thomas Fuchs, a/Conseiller national et Conseiller cantonal, Berne-Niederbottigen [tf@thomas-fuchs.ch](mailto:tf@thomas-fuchs.ch)

**Éditeur:** Association de soutien SVP/JSVP

**Rédaction DIE IDEE,** Boîte postale, 3001 Berne  
**Collaborateurs permanents:** Conseiller cantonal Benjamin Fischer, Ackerstrasse 39, 8604 Volketswil, Erich J. Hess, Conseiller national, Berne, Dr. iur. Patrick Freudiger, Conseiller municipal, Langenthal (BE), Laura Bader, Hammerweg 4, 8304 Wallisellen, Niels Rosselet-Christ, Place de la Gare 2, 2103 Noiraigue

**Téléphone:** 079 302 10 09

**Fax:** 031 398 42 02

**Site internet:** [www.zeitungidee.ch](http://www.zeitungidee.ch)

**Courriel:** [idee@jsvp.ch](mailto:idee@jsvp.ch)

**PC-Konto:**

**Junge SVP Suisse 65-269996-5**

### COMMENTAIRES ET ANNONCES

Des espaces publicitaires sont disponibles. Nos prix sont à disposition sur demande.

Les membres des Jeunes UDC et sympathisants de toute la Romandie sont libres de poster un article, une lettre ouverte ou un commentaire dans „l'Idée“. Prière de vous adresser au rédacteur en chef pour plus d'informations.

Sauf en cas de dérapage flagrant, nous n'exerçons aucune censure ; les commentaires et lettres ouvertes ne doivent pas nécessairement être en accord avec la ligne de rédaction. Les débats contradictoires nourrissent la réflexion.

### CONTACTS

[idee@jsvp.ch](mailto:idee@jsvp.ch)

+41 (0)78 847 23 90

CCP Jeunes UDC Suisse

65-269996-5

[www.jsvp.ch](http://www.jsvp.ch)



# NON au désarmement par l'UE

**Bruxelles a lancé une nouvelle offensive contre l'armée de milice et les tireurs sportifs suisses. Sous prétexte de « combat contre le terrorisme », les citoyens-soldats et les citoyens honnêtes deviendront bientôt tous suspects. Avec un système bureaucratique et invasif, l'UE veut en finir avec le tir sportif, la chasse et la collection d'armes. Cela, nous n'en voulons pas ! L'UDC exige du Conseil fédéral qu'il rejette catégoriquement cette directive.**

Suite aux attentats de Paris, l'Union européenne (UE) a défini le combat contre le terrorisme comme une mission prioritaire. L'une des mesures prévues était le durcissement de la directive sur le contrôle de l'achat et de la détention d'armes à feu (Directive 91/477/CEE). L'accord de Schengen et ses conventions d'applications font partie intégrante du droit européen. La Suisse avait beau être présente durant les débats, elle n'avait aucun droit de décision. Mais conformément à l'accord de Schengen, elle est condamnée à appliquer les directives de l'UE dans son droit fédéral. Si elle ne le fait pas, elle risque une suspension des accords Schengen et Dublin.

Le 14 mars, le Parlement européen a décidé un nouveau durcissement du droit européen sur les armes par 491 voix contre 178 et 28 abstentions. La directive ainsi révisée va entrer en vigueur à bref délai. Son contenu, sans suivre les propositions de la Commission européenne (qui voulait aller encore plus loin), rate complètement sa cible. La Suisse sera touchée par les mesures suivantes :

- Institution d'une autorité qui contrôlera régulièrement si les armes sont conformes et bridées de manière durable.
- Enregistrement de tous les éléments essentiels des armes et des armes désactivées, alors que l'introduction d'un registre fédéral des armes a été rejetée jusqu'ici par le peuple au profit d'une interconnexion entre les registres cantonaux.
- Echange d'informations au sein de l'UE et des Etats Schengen, afin qu'une personne interdite d'acquisition d'arme dans un pays ne puisse pas en acheter dans un autre.
- Une autorité contrôlera également les achats en ligne.
- Les fusils d'assaut avec magasins de plus de 10 coups seront interdits, alors que des magasins de 20 coups ou plus sont d'un usage très courant en Suisse, notamment pour les armes d'ordonnance.

- Les propriétaires d'armes devront prouver le besoin d'en détenir et les personnes désirant en acquérir devront faire de même. Cela aussi avait été refusé par le Souverain.
- Les propriétaires d'armes devront se soumettre régulièrement à des tests médicaux-psychologiques. Ce n'est qu'une question de temps avant que des mesures plus drastiques soient introduites.
- Les détenteurs d'armes seront obligés d'adhérer à une société de tir et de faire acte de présence.
- Lorsque ces conditions ne seront plus remplies, le détenteur d'armes sera obligé de les remettre sans indemnité.

Pour la Suisse, ce durcissement signifie une criminalisation des tireurs, chasseurs, collectionneurs et détenteurs d'armes, sans pour autant apporter la moindre plus-value sécuritaire dans la lutte contre le terrorisme.

L'UDC invite le Conseil fédéral à ne pas appliquer cette « directive de désarmement ». Il est irresponsable, aujourd'hui, de soupçonner toute la population alors que les frontières de l'UE sont une vraie passoire et que les conflits armés se rapprochent toujours plus de l'Europe.

Bild: zvg



## EN BREF

# 2e week-end de formation des Jeunes UDC romands

Par Niels Rosselet-Christ  
Secrétaire politique UDC du canton de Neuchâtel  
Rédacteur en Chef de « l'IDEE Romandie »

Après une première édition réussie à Im Fang (FR) en 2016, les Jeunes UDC Romandie se retrouveront dans le canton de Vaud le week-end du 21 au 23 avril 2017 pour un week-end d'activités et de formation.

Au programme, initiations à divers aspects de la politique, sport mais aussi une atmosphère chaleureuse et cordiale avec des soirées sous le rythme de chansons et de jeux. Divers ateliers animés par des Jeunes UDC romands mais aussi en présence de Conseillers nationaux et diverses personnalités politiques romandes seront mis en place afin d'avoir un échange constructif pour la relève du parti.



L'équipe des Jeunes UDC Romands, à Im Fang, en avril 2016, à la fin du week-end.





## De l'importance des contrôles aux frontières

Quand s'arrêteront-ils ? Quand s'arrêteront les tueries, les massacres, les folies meurtrières de ces fanatiques ? Quand pourrons-nous à nouveau marcher paisiblement dans nos villes sans craindre un camion à chaque coin de rue ou un forcené encagoulé à chaque rassemblement ? Parmi les derniers événements en date, avant les attentats de Londres, les attentats de Berlin. La suite d'une longue série noire. Comme à chaque fois, on décrète un deuil national, on s'affiche « Je suis Charlie » sur les réseaux sociaux, on demande de ne pas faire d'amalgame et le cycle recommence.

La question n'est pas seulement quand s'arrêteront ces tragédies, mais plutôt quand les autorités se décideront à réagir ? A Berlin, un requérant d'asile débouté, inculpé une année en Tunisie pour drogue puis quatre ans en Italie pour un incendie volontaire, suspecté de préparer un « acte grave menaçant la sûreté de l'Etat » se retrouve ignoré par les services de sécurité allemande et disparaît des radars. Un laxisme qui ne connaît décidément aucune frontière tant les analogies ne manquent pas avec des précédents cas similaires. Et pourtant, les Etats nous diront qu'ils sont impuissants, qu'ils avaient tout mis en œuvre pour éviter cela, alors que le Peuple, lui, continue tristement de crouler sous les balles de ceux que l'on a considéré comme les enfants de l'Europe.

Les terroristes ne connaissent aucune frontière, pour la simple et bonne raison qu'il n'en subsiste aucune de nos jours. La frontière est devenue un vestige du passé, une ligne imaginaire à laquelle on a recours pour illustrer les livres d'histoires. L'assassin des attentats de Berlin a pu traverser toute l'Europe en commençant par les Pays-Bas, la Belgique, la France, pour terminer enfin en Italie... le tout avec son arme à feu ! Comment l'homme le plus recherché d'Europe, dont la tête a été mise à prix et affichée dans tous les postes de police du continent, peut se permettre une telle cavale, en possession d'un pistolet, sans être inquiété ? La bonne fortune a fait qu'un contrôle de routine a mis la main sur lui, mais jusqu'où le laxisme de Schengen lui aurait permis de se rendre ?

On ne peut faire mieux pour justifier l'importance d'un retour des contrôles aux frontières. Rappelez-vous, Micheline Calmy-Rey en 2005, promettant sur le plateau d'Infrarouge que Schengen apporterait plus de sécurité. Les promesses socialistes ont porté leur fruit... En mai dernier, bien avant ces tragiques événements, 70% des Suisses se disaient favorables au contrôle

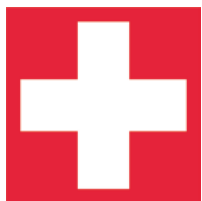
aux frontières. Faudra-t-il d'autres cavales pour que la volonté populaire soit écoutée à juste titre ?

Evidemment, les pacifistes bien-pensants vont revenir à la charge : l'arme aurait été achetée en Suisse, semble-t-il. Cette nouvelle a de quoi apporter de l'eau à leur moulin. Pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, même si cette arme avait été importée légalement sur sol suisse une vingtaine d'années plus tôt par une personne tierce, elle n'aura sans doute pas été acquise en toute légalité par l'assassin en question. Cela n'empêchera cependant pas nos illustres sociaux-démocrates helvétiques de proposer une mise à niveau de la législation sur les armes, sonnante ainsi le glas des honnêtes citoyens sportifs, collectionneurs ou chasseurs, pour qui leur arme relève plus d'une passion que de prétendues aspirations criminelles ou djihadistes.

Une fois n'est pas coutume, l'Europe, et les états qui la constituent, se trompent de cible. Elle préfère durcir la législation sur les armes (légales), placer quelques militaires dans les rues et jouer la carte de l'impuissance. Le crime n'a pour frontière que les limites du laxisme des Etats. Dresser des barricades n'enrayera pas l'ennemi de l'intérieur, mais elles dissuaderont sans nul doute ces mêmes ennemis de s'organiser et transiter comme bon leur semble, sans Dieu ni Maître. Mais en attendant, les minutes s'écoulent, comme les larmes à chaque attentat, et l'histoire ne cesse de se répéter.



Bild: zvg



**La politique t'intéresse ?  
Tu souhaites t'investir pour ton pays, La Suisse ?  
Engage-toi dès maintenant !**

- Je souhaite devenir membre des Jeunes UDC
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en français (abonnement CH : CHF 35.–)
- Je souhaite m'abonner au journal « L'IDEE » en allemand CHF 35.–

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ LOCALITE \_\_\_\_\_ CANTON \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

A remplir et renvoyer à : JEUNES UDC SUISSE, CASE POSTALE 6803, CH-3001 BERNE

